

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

Présent.e.s : Rafaël Boudjkhi, Irène Courtin, Gerd Rothenberg, Hélène Widmann et Mara Gómez;

PV : Hélène Widmann et Mara Gómez

18h15 AEHA

*Demande de subvention pour la Revue n°9 des étudiantExs en Histoire de l'Art
Quentin et Clara*

L'association AEHA (Ekphrasis) fait une demande de subvention pour sa traditionnelle Revue des étudiantExs en Histoire de l'Art. Faite par et pour les étudiantExs, la présente édition sera le neuvième numéro.

Suite à la crise sanitaire, l'association a publié sa revue au format numérique, en plus du format papier, ce qui a accru l'intérêt de la population estudiantine.

L'association souhaite se pencher sur les métiers relatifs à la culture, métiers qui n'ont souvent pas été reconnus nécessaires dans le contexte de la crise sanitaire. C'est à partir de cette prise de conscience qu'ils ont inclus une rubrique concernant les acteurICEs du monde muséal genevois.

La demande comprend les frais de l'impression (CHF 1552.50), ainsi que les frais de location du programme InDesign pour 1 mois (CHF 88.30.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1641.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.

- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h30 Fréquence Banane

Demande de subvention pour la formation radio 2020-2021

Matilde O. et Mathilde S.

Comme chaque année, l'association souhaite organiser une formation pour les étudiantEs intéresséEs par le journalisme. La formation se déroule en deux temps. La première a lieu au semestre d'automne et est donnée par les responsables formation au studio de Fréquence Banane. La deuxième a lieu au printemps, c'est une formation théorique dispensée par des professionnelLExs des médias. C'est sur ce deuxième volet que porte la subvention. Cette formation est suivie par une trentaine de personnes qui se voient attribuer un certificat de formation à l'issue de celle-ci. La formation est gratuite.

La demande de subvention concerne les cadeaux de remerciements aux intervenantEs, au nombre de six.

La demande comprend les frais pour les cadeaux des six intervenantEs, soit CHF 25x6 (CHF 150.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 150.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission rappelle à Fréquence Banane qu'un devis est normalement attendu pour les cadeaux.

Conformément à sa pratique, la CGTF ne subventionne pas les projets rétroactivement.

En l'occurrence, cinq des six workshops ont déjà été donnés. Néanmoins, étant donné la portée du projet, la hauteur de la somme demandée ainsi que ces différents événements constituent une seule et même formation, la Commission accorde la subvention à hauteur demandée, et ce, à titre exceptionnel.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

18h45 AIESEC

Demande de subvention pour l'évènement « Act for Tomorrow »

Vlera, Nelson, Amaeze, Maë et Rachel

Du 3 au 7 mai prochain, l'association organise un événement nommé « Act for Tomorrow » pour promouvoir les 17 objectifs de développement durable de l'ONU au grand public. Lors de cet événement, cinq de ces objectifs ont été choisis par l'AIESEC.

Pour l'instant, l'association organise l'évènement en partenariat avec deux ONGs, l'ADEMAG qui œuvre contre les violences faites aux femmes (en lien avec l'objectif d'égalité entre les

sexes) et Aide Action Suisse (en lien avec l'objectif pour une éducation de qualité). Les étudiantEs seront accueilliEs par ces ONGs pour qu'iels leur présentent leurs activités et leur offrent des workshops (sur zoom et/ou en présentiel). Les ateliers seront donnés à quatre reprises chaque jour et accueilleront 15 étudiantEs à chaque fois. L'idée est de sensibiliser les étudiantEs aux enjeux présentés tout en leur donnant la possibilité de le faire en dehors du milieu académique. L'association est convaincue que ces événements vont avoir un fort impact étant donné le nombre de réponses déjà reçues et le peu d'activités menées par l'association depuis le début de la pandémie. Si l'AIÉSEC n'a finalement pas accès aux locaux, les événements se tiendront en extérieur, avec respect des mesures (d'où les deux versions différentes proposées). L'AIÉSEC s'est permise de baisser le prix demandé aux intervenantEs de CHF 1'500.- (prix fixé au niveau national) à CHF 500.-. Toutefois, il est prévu que la participation aux ateliers soit de CHF 10.- par étudiantEs (avec la possibilité d'avoir des « offres » selon le nombre de workshops suivis par ceux-ci durant la semaine).

La demande comprend une participation aux frais pour : les produits hygiéniques (CHF 180.-), l'~~online~~ ~~briefing de l'ONU~~ (CHF 200.-), les frais pour les snacks (CHF 450.-), ~~les frais pour la tente de réception~~ (CHF 400.-), les frais pour les gourdes (CHF 1400.-) et les goodies (CHF 1000.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'000.-.

Décision : La demande de subvention est suspendue.

La Commission rend l'association attentive au fait qu'il manque les devis nécessaires à la justification des postes de dépenses ainsi que la mention détaillée des postes de dépenses que couvre la demande de subvention à la CGTF.

Surtout, de manière générale, la Commission ne subventionne pas les événements payants. De ce fait, la Commission propose exceptionnellement à l'association de mettre la demande en suspens afin que l'association lui fournisse une nouvelle demande d'ici au lundi 26 avril 2021, avec les justificatifs nécessaires pour les postes de dépenses correspondant aux produits hygiéniques et aux apéritifs. L'association nous redit au plus vite si elle souhaite soumettre une nouvelle demande.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h00 PhilEAS

Demande de subvention pour l'impression d'iphilo n°11

Amélie

L'association PhilEAS nous soumet une demande de subvention pour la onzième édition d'*iphilo*, leur journal de vulgarisation de philosophie (fondé en 2009). Ce journal, entièrement géré par les membres de l'association, se donne le défi de présenter les disputes prenant place au sein de la philosophie contemporaine et est accessible à touxtes gratuitement.

De coutume, *iphilo* est tiré au nombre de 500 exemplaires. Or, avec la crise sanitaire, l'association a décidé de diminuer le nombre de tirages à 250, dont l'impression devrait être lancée à la fin du mois d'avril, et d'également mettre en ligne une version électronique.

L'association a cherché des sources de financement externes, sans grand succès. PhileAS se tourne donc vers la CGTF pour financer les frais d'impression d'*iphilo* au Centre d'impression de l'UNIGE.

Le pré-devis du Centre d'impression de l'Université de Genève s'élève à CHF 832,50.-. Des frais supplémentaires lors de l'impression pourraient se présenter (au niveau du nombre de pages finales), ainsi, la demande de l'association s'élève finalement à CHF 850.-.

La demande comprend les frais pour l'impression du journal *iphilo* n°11 (CHF 832,50.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 850.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 833.-.

Conformément à sa pratique, la Commission ne subventionne les coûts supplémentaires imprévus (marges d'erreur). La Commission octroie une subvention à hauteur du montant justifié par le devis du Centre d'impression de l'UNIGE, soit CHF 833.-.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h15 Divers

- **ALMA : Demande d'amnistie pour l'évènement Ciné-Forums 2015**

L'association nous fait parvenir une demande d'amnistie à la suite d'importants soucis internes à la trésorerie. Le comité actuel, constitué bien après cet événement qu'il date d'il y a six ans, a écumé les classeurs de l'association pour tenter de mettre les comptabilités à jour. L'ALMA nous joint en annexe une preuve que l'évènement a bien eu lieu. Cependant, il ne leur a pas été possible de reconstituer la comptabilité en question. C'est pourquoi iels nous font parvenir une demande d'amnistie.

Décision : la demande d'amnistie est acceptée.

- **ALMA : Demande d'amnistie pour l'évènement Opération Séduction 2015**

L'association nous fait parvenir une demande d'amnistie à la suite d'importants soucis internes à la trésorerie. Le comité actuel, constitué bien après cet événement qu'il date d'il y a six ans, a écumé les classeurs de l'association pour tenter de mettre les comptabilités à jour. Malheureusement, une bonne partie des tickets retrouvés sont désormais illisibles (joint en annexe) et beaucoup n'ont pas été retrouvés. Ainsi, il leur est impossible de reconstituer la comptabilité pour la subvention accordée en 2015 (à hauteur de CHF 3'000.-). L'ALMA

s'excuse pour les erreurs des comités passés et s'engage à tenir en ordre sa comptabilité à l'avenir.

Décision : la demande d'amnistie est acceptée.

• **AES : Demande d'amnistie pour les voyages d'études à Lisbonne (2016)**

Relancée en janvier dernier par la CGTF, l'association nous soumet une demande d'amnistie pour son voyage à Lisbonne, après avoir vérifié les archives de l'AES ainsi que contacté le département de sociologie pour en retrouver des traces. Depuis le voyage, les comités ont changé et il n'a finalement pas été possible de mettre la main sur les justificatifs nécessaires à la reconstitution de cette comptabilité. Le voyage a bien eu lieu, et l'argent été utilisé à cet effet, comme peuvent en témoigner plusieurs justificatifs fournis par l'association (dont une vidéo du voyage disponible sur Youtube, les cartes d'embarquement des étudiantExs, un récapitulatif d'Easyjet avec le montant total des billets d'avions, ainsi que trois témoignages signés par des étudiantExs). L'AES dit avoir mis en place des marches à suivre pour la restitution des comptabilités au sein de l'association et s'engage à fournir des comptabilités en ordre pour la suite.

Décision : la demande d'amnistie est acceptée.

- **Reprise des permanences en présentiel :** le secrétariat souhaiterait reprendre les permanences en présentiel et demande l'accord de la Commission. La Commission donne son accord. Il est simplement évoqué l'importance de ne pas pénaliser les étudiant.e.x.s qui ne pourraient/voudraient pas venir aux permanences en présentiel.
- **Prolongation du contrat d'Hélène Widmann :** le contrat d'Hélène Widmann arrivant à terme au 31.07.2021, le secrétariat lance la procédure de renouvellement de poste et encourage les membres de la Commission à en parler autour d'elleux ou à se présenter !
- **Prochaine séance ordinaire : le mardi 18 mai 2021.**

La séance se termine à 19h55.

PV fait à Genève le 19 avril 2021 par Hélène Widmann et Mara Gómez.